

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 97-37 DU 5 FEVRIER 1997

chargeant Monsieur Pierre OSHO
Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération de l'intérim
de Monsieur Jijoho Léonard PADONOU,
Ministre de l'Education Nationale et
de la Recherche Scientifique pour
compter du 04 Février 1997

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitif de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;

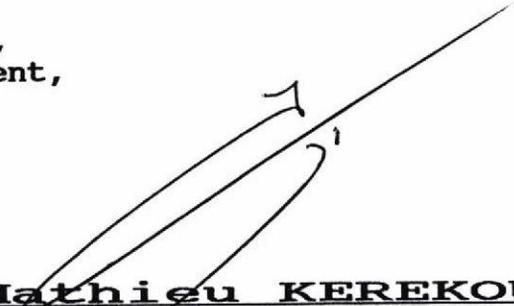
D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 04 Février 1997, Monsieur Pierre OSHO, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération est chargé de l'intérim du Ministre de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique pendant l'absence de Monsieur Jijoho Léonard PADONOU.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 5 FEVRIER 1997

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 2 MENRS 4
MAEC 4 SGG 4 AUTRES MINISTERES 16 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.-